

petite chapelle, située dans l'enclos de la maison-mère, où se trouve le tombeau. Un clair soleil irradiait cette fraîche et belle matinée.

Après s'être enquis s'il était bien certain que là fut inhumée la vénérable Bernadette, Monseigneur publie l'excommunication portée contre quiconque oserait enlever quoi que ce soit du cercueil, du corps, des reliques, poser dessus ou dessous un objet quelconque. Alors, les ouvriers enlèvent la pierre tombale, sortent le cercueil du caveau, le transportent dans un appartement voisin et l'ouvrent en présence du tribunal et des témoins requis à cet effet. Le corps de la vénérable apparaît dans son intégrité, rigide toutefois et en quelque sorte momifié. Les conditions dans lesquelles il fut remis au tombeau, après l'exhumation de 1909, expliquent qu'on ne l'ait point trouvé, cette fois, dans le même état de fraîcheur qu'il avait il y a dix ans. Cependant, c'est un fait rare, disent les médecins présents, de trouver, après quarante ans d'inhumation, un corps dans un tel état de conservation.

Par les soins des religieuses présentes, les vêtements imprégnés d'humidité furent enlevés du corps de la vénérable et remplacés par des vêtements neufs. Le cercueil reçut les préparations nécessaires à un nouvel ensevelissement. Puis, pieusement, en présence du tribunal ecclésiastique et des témoins, le corps fut replacé dans le cercueil qu'on scella soigneusement et qu'on reporta silencieusement au caveau. C'était le soir, le soleil superbement dorait l'horizon! Pour la troisième fois le corps de la confidente et messagère fidèle de Notre-Dame de Lourdes fut couché dans son tombeau auprès duquel accourent tant de pèlerins. Désormais, il n'en sortira qu'aux cérémonies de la béatification et pour n'y plus redescendre. Il sera alors exposé aux regards non plus de quelques privilégiés seulement mais de tous les fidèles, puisqu'il sera placé sur les autels pour y être vénéré.